

Mesdames et messieurs les directrices et les  
directeurs d'école

s/c de Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs  
de l'éducation nationale

Carcassonne, le 06 mars 2019

Division des personnels

67 Rue Antoine Marty  
11 816 Carcassonne  
cedex 9

Affaire suivie par  
Mr Xavier ROCHEFORT  
Division des personnels  
téléphone  
04.68.11.57.78  
[diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)

M. Rüdiger SETZKORN  
04 68 11 57 84

Réf. : 19/XR/108

**Objet :** Candidature aux stages de préparation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) -Année scolaire 2019-2020

**Réf. :**

- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 relatif aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10-2-2017 (NOR : MENE1704065A) relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Arrêté du 10-2-2017 (NOR : MENE1704067A) relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Priorité sera donnée pour l'année scolaire 2019-2020 aux parcours de formation pour coordonner une ULIS.

### **1/ Situation des candidats retenus pour la formation de base préparant au CAPPEI**

Pour les parcours de formation retenus, la formation devrait avoir lieu à Toulouse ou Montpellier. J'attire votre attention sur le fait que cette information est donnée à titre indicatif.

### **2/ Recueil des candidatures des enseignants du premier degré**

Les candidats à une formation au CAPPEI doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

Les candidats complètent

la page 1 du dossier de candidature joint (2 pages) et s'engagent à :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- suivre l'intégralité des regroupements de formation
- se présenter à l'examen

Les candidatures seront étudiées par les IEN de circonscription qui compléteront la grille dédiée. Celles qui auront reçu un avis favorable seront départagées au barème et présentées pour avis en CAPD.

Les candidats retenus seront installés sur un support correspondant à la spécialité choisie, après avis de la CAPD.

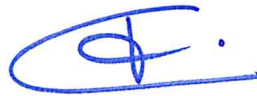
### **3/ Calendrier**

Les dossiers devront parvenir à l'IEN sur la boîte mail de la circonscription au plus tard le **lundi 18 mars 2019** avec copie obligatoire par mail à [diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr).

2 / 2

Ils seront ensuite transmis avec avis à la DIPER au plus tard le **lundi 25 mars 2019**.

Pour la rectrice, et par délégation,  
la directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
de l'Aude,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a dot and a horizontal line.

Claudie FRANÇOIS GALLIN

A retourner à l'IEN de votre circonscription  
et à [diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)  
pour le lundi 18 mars 2019, dernier délai.

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
A LA PREPARATION DU CAPPEI – Rentrée 2019**

**Parcours de formation : Coordonner une ULIS**

Nom d'usage :	Domicile :
Nom de naissance :	
Prénoms :	Tél :
	Mail :

Grade :	Poste(s) précédemment occupé(s) dans l'ASH, année(s) d'exercice et durée(s) dans le cas d'un remplacement :
Poste actuel :	
Ecole ou établissement :	
Classe :	

Diplômes universitaires (avec date d'obtention) :	Diplômes professionnels (avec date d'obtention) :

Je m'engage :

- à exercer, pendant la formation, sur un poste correspondant à la formation choisie, qui me sera attribué au mouvement
- à suivre l'intégralité des regroupements de formation
- à me présenter à l'examen

A ....., le .....

*(signature de l'intéressé-e)*

Retour à la DIPER  
pour le lundi 25 mars 2019 dernier délai

## CANDIDATURE A LA PREPARATION DU CAPPEI

*(Partie à renseigner par l'inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale)*

- Le total obtenu sera pris en compte dans le barème qui permettra de départager les candidatures.
- Dans le cas de candidats qui se projetteraient sur des parcours différents, une grille par demande sera complétée.

### AVIS DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE :

	A consolider	Satisfaisant 1	Très satisfaisant 2	Excellent 3
<b>Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves</b>				
• Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				
• Prendre en compte la diversité des élèves				
<b>Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative</b>				
• Coopérer au sein d'une équipe				
• Coopérer avec les parents d'élèves				
• Coopérer avec les partenaires de l'école				
• S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
<b>Les professeurs, praticiens experts des apprentissages</b>				
• Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
• Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
FAVORABLE <input type="checkbox"/>  DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	<b>/ 24</b>  (en dessous de 12, l'avis est réputé défavorable)			

Appréciation littéraire : (les motivations du candidat, ses capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées et à suivre la formation du CAPPEI au regard de son parcours professionnel)

Circonscription :

Nom et visa de l'EN :